



## Refus de l'assurance de m'envoyer un expert

Par **domi76**, le **03/09/2010** à **08:36**

Bonjour,

En juin 2010 mon vehicule a ete inondé suite à de très forte pluie en juin 2010 suite à ça mon assurance à refuser de prendre en charge mon véhicule car dans mon contrat je n'avais la garantie catastrophe naturelle donc elle est immobilisé devant chez moi . De ce fait je ne peux réparé le vehicule car les couts sont supérieur au au prix du vehicule de plus je paye tous les mois mon assurance pour un vehicule qui ne roule pas .

J'ai demandé à mon assurance de m'envoyez un expert pour verifier que la voiture est une épave ou réparable mais la reponse est catégorique c'est non pretextant que je n'avait souscrit la garantie "catastrophe naturelle"

quels sont mes recours car je suis dans une impasse ,ma situation est invivable merci d'avance pour votre aide

Par **chaber**, le **03/09/2010** à **09:05**

Bonjour,

S'il n'y a pas de garanties dommages dans votre contrat, il n'y a pas de garantie Catastrophes Naturelles et votre assureur n'a pas à intervenir de façon quelconque en envoyant un expert. Vous n'avez aucun recours.

Par contre le véhicule doit rester assuré conformément à la loi.